



Strasbourg, le 31 octobre 2013

DH-GDR(2013)R5

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR
(DH-GDR)

RAPPORT DE REUNION

5^e réunion

29-31 octobre 2013

Lors de sa 5^e réunion (29-31 octobre 2013), le DH-GDR a notamment :

- en ce qui concerne le GT-GDR-D, reçu des informations sur les suites de ses travaux ;
- en ce qui concerne le GT-GDR-E, approuvé les projets de rapports du CDDH sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié, sur le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme et sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour, tels qu'ils figurent aux addenda I à III respectivement ;
- en ce qui concerne le GT-GDR-F, échangé des vues sur le mandat ; décidé de lancer un appel ouvert pour des informations, propositions et avis, et donné des orientations relatives à son organisation ; reçu des informations sur la Conférence d'Oslo à venir (7-8 avril 2014) ; et formulé une proposition au CDDH en ce qui concerne la composition du GT-GDR-F et élu les membres suivants : l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Italie, la Lettonie, la Fédération de Russie, l'Espagne et le Royaume-Uni ;
- en ce qui concerne le GT-GDR-G, élu les membres suivants : la République tchèque, l'Estonie, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Fédération de Russie et la Suisse.

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. Le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a tenu sa 5^e réunion, en composition plénière, à Strasbourg du 29 au 31 octobre 2013 sous la présidence de M. Vit SCHORM (République tchèque). La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'Annexe II.

Point 2 : Travaux du Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D) – résultats et suites

2. Le Secrétariat fournit des informations relatives aux décisions du Comité des Ministres lors de sa 1178^e réunion (17-18 septembre 2013), lors de laquelle il a adopté la boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention et le guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes, et pris note du rapport du CDDH contenant des conclusions et éventuelles propositions de mesures sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour.

3. Une version papier du Guide de bonnes pratiques sera publiée dans les meilleurs délais. Conformément aux orientations données par le Bureau du CDDH (CDDH-BU(2013)R88, paragraphe 10) et approuvées par ce dernier (CDDH(2013)R78, paragraphe 6), la boîte à outils sera exploitée sous plusieurs formes : (i) un site internet présentant le texte de manière pédagogique et interactive et (ii) une pochette contenant des fiches sur lesquelles figureront les éléments essentiels du texte et une clé USB comprenant l'intégralité du texte, accessible ainsi en l'absence de connexion internet.

4. Le Comité rappelle l'importance que les Etats membres jouent un rôle actif pour la traduction dans les langues officielles, le cas échéant, et la diffusion du Guide et de la boîte à outils, telles qu'encouragées également par le CDDH.

Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « E » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)

5. M. Morten RUUD (Norvège), Président du GT-GDR-E, présente les travaux du Groupe.

3.1 La question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié

6. Le Comité examine et approuve le projet de rapport du CDDH sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié, tel qu'il figure à l'addendum I, en vue de le soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion (26-29 novembre 2013).

7. Ce faisant, il souhaite consigner qu'il conviendrait de disposer de statistiques comparables exposant la situation tant devant la Cour que devant le Comité des Ministres. Il demande également au Secrétariat de se renseigner pour savoir s'il serait possible qu'une présentation des activités de coopération du Conseil de l'Europe destinées à assister les Etats pour l'exécution des arrêts ait lieu lors de la prochaine réunion du CDDH.

8. En ce qui concerne les « origines du problème », un expert propose une cause supplémentaire de manquement à exécuter les arrêts dans un délai approprié, à savoir « l'impossibilité objective pour un Etat partie de mettre en œuvre un arrêt donné ». Cette proposition n'est pas soutenue. Un expert réserve sa position au regard du contenu de la liste des situations donnant lieu à des requêtes répétitives, telle qu'elle figure au paragraphe 2.

3.2 Le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

9. Le Comité examine et approuve le projet de rapport du CDDH sur le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, tel qu'il figure à l'addendum II, en vue de le soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion (26-29 novembre 2013).

3.3 La question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour

10. Le Comité examine et approuve le projet de rapport du CDDH sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour tel qu'il figure à l'addendum III, en vue de le soumettre au CDDH lors de sa prochaine réunion (26-29 novembre 2013).

11. Le Comité conclut en remerciant le GT-GDR-E et son Président pour leurs contributions précieuses à ses travaux.

Point 4 : Activités futures

4.1 Groupe de rédaction « F » (GT-GDR-F) – Avenir à plus long terme du système de la Convention et de la Cour

12. Le Comité échange des vues sur le mandat très large donné au CDDH sur cette question. Il note la possibilité pour le Comité des Ministres de solliciter l'avis de l'Assemblée parlementaire sur les questions qui relèvent du mandat. Il observe que le GT-GDR-F se fondera sur la situation factuelle prévalant au moment de ses travaux, y compris les développements depuis la Conférence de Brighton¹.

13. Le Comité décide de procéder à un appel ouvert pour des informations, propositions et avis, dont les résultats seront examinés par le GT-GDR-F. Il souligne l'importance de faire connaître cette initiative aussi largement et efficacement que

¹ Le Comité accepte la demande d'une délégation d'annexer une déclaration sur sa position nationale sur cette question dans le présent rapport : voir annexe IV.

possible, les autorités nationales étant également invitées à jouer un rôle à cet égard. Il donne des orientations au Secrétariat en ce qui concerne la liste des thèmes sous lesquels les contributeurs seront invités à faire figurer leurs contributions, et sur la présentation et l'administration de la demande aux éventuels contributeurs. Il décide de fixer l'échéance au 27 janvier 2014 pour le dépôt des contributions, qui devront être soumises dans l'une des deux langues du Conseil de l'Europe.

14. M. Morten RUUD (Norvège) fournit des informations sur le projet de programme et l'état de préparation de la Conférence sur l'avenir à plus long terme de la Cour européenne des droits de l'homme organisée sous les auspices du Conseil de l'Europe par le réseau académique *PluriCourts*, qui se tiendra en périphérie d'Oslo, Norvège, les 7-8 avril 2014. La Conférence sera immédiatement suivie d'une réunion du CDDH, qui se tiendra au centre d'Oslo, du 8 au 11 avril.

15. En ce qui concerne la composition du GT-GDR-F, le Comité décide de transmettre au CDDH la proposition qui figure à l'annexe III. Il procède ensuite à l'élection des huit Etats membres qui désigneront des experts dont la participation aux travaux du GT-GDR-F sera remboursée par le Conseil de l'Europe : l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Italie, la Lettonie, la Fédération de Russie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

4.2 Groupe de rédaction « G » (GT-GDR-G) – La « montée en grade » de certaines dispositions du Règlement de la Cour et la procédure d'amendement du Règlement de la Cour

16. Le Comité élit les sept Etats membres suivants pour désigner des experts dont les frais de participation aux travaux du GT-GDR-G seront remboursés par le Conseil de l'Europe : la République tchèque, l'Estonie, l'Italie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Fédération de Russie et la Suisse.

17. Le Comité donne les orientations suivantes au GT-GDR-G:

- le point de départ devrait être les articles 24 et 25 de la Convention ;
- il conviendrait de tenir compte des travaux pertinents du DH-PS, sans dupliquer les discussions précédentes et en gardant à l'esprit les raisons pour lesquelles le DH-PS n'a pas été en mesure d'aller plus loin, par exemple du fait de problèmes constitutionnels nationaux par rapport à certaines propositions ;
- il sera nécessaire d'identifier des critères objectifs pour distinguer les dispositions du Règlement de la Cour, telles que, d'une part, celles qui ne concernent que l'organisation interne de la Cour et, d'autre part, celles qui affectent les droits et obligations des parties à la procédure et le statut de la Cour et des juges, et éventuellement d'autres dispositions ;
- le résultat des travaux devrait présenter différentes solutions possibles, éventuellement y compris l'introduction d'un Statut de la Cour ;
- le GT-GDR-G devrait traiter des questions du droit d'initiative, par exemple d'amender les dispositions qui se trouvent actuellement dans le Règlement de la Cour et le processus de consultation que cela implique, ainsi que la question de savoir dans quelle mesure le paragraphe 12.c)iii) de la Déclaration de Brighton a été suivi et quel effet il a atteint ;

- il devrait examiner les pratiques existantes, par exemple la manière selon laquelle la procédure d'arrêt pilote a été introduite, et les modifications pertinentes introduites par les résolutions statutaires du Comité des Ministres.

Point 5 : Questions diverses

18. Le Comité prend note de l'organisation, par la Présidence autrichienne, d'une conférence à Vienne le 15 novembre 2013 sous le titre "Working together for Europe". La Conférence traitera de la question du cadre juridique de l'interaction entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne et de ses conséquences pour les Etats membres des deux organisations.

19. Enfin, le Comité exprime sa gratitude envers son Président pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de son rôle au cours des deux dernières années, lesquelles ont été particulièrement actives et productives.

* * *

Annexe I

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

ARMENIA / ARMENIE

Mr Arthur GRIGORYAN, Second Secretary, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs, Federal Chancellery

AZERBAIJAN / AZERBAIJAN

Mr Huseyn AKHUNDOV, Deputy to the Permanent Representative of the Republic of Azerbaijan to the Council of Europe

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Isabelle NIEDLISPACHER, co-Agent du Gouvernement, SPF Justice, Service des Droits de l'Homme

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Ms Zikreta IBRAHIMOVIC, Deputy Agent of the Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina before European Court of Human Rights

BULGARIA / BULGARIE

Ms Jordanka PARPAROVA, Direction des droits de l'homme, Ministère des Affaires étrangères

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Vit A. SCHORM, Chairperson of the DH-GDR / Président du DH-GDR, Government Agent, Ministry of Justice

Mr Petr KONUPKA, Office of the Government Agent, Ministry of Justice,

DENMARK / DANEMARK

Ms Josephine ILCHMANN JØRGENSEN, Head of Section, The Danish Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Maris KUURBERG, Government Agent, European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs

FINLAND / FINLANDE

Mr Arto KOSONEN, Government Agent, Director of the Unit for Human Rights Court and Conventions, Legal Service, Ministry of Foreign Affairs

FRANCE

Ms Emmanuelle TOPIN, Conseiller, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, Ministère des affaires étrangères

GEORGIA / GEORGIE

Mr Levan MESKHORADZE, Government Agent to the European Court of Human Rights

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Katja BEHR, Head of Unit IV C 1, Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Ms Myrto GERMANI, Membre du Conseil juridique de l'Etat, Bureau du Conseiller Juridique, Ministère des Affaires Etrangères

Mme Ourania PATSOPOULOU, Membre du Conseil Juridique de l'Etat, Attachée à la Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe

HUNGARY / HONGRIE

Mr Tamás TÓTH, Co-Agent for the Hungarian Government before the European Court of Human Rights, Section of the European Court of Human Rights, Department of Cooperation on International Crime and Human Rights, Ministry of Public Administration and Justice

ITALY / ITALIE

Mr. Giuseppe CAVAGNA, Deputy Permanent Representative, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe

Mme Paola Accardo, Co-agent du gouvernement devant la CEDH, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe

M. Gianluca Mauro Pellegrini, Co-agent du gouvernement devant la CEDH, Permanent Representation of Italy to the Council of Europe

LATVIA / LETTONIE

Ms Inga REINE, Legal Adviser, Permanent Representation of the Republic of Latvia to the European Union

LIECHTENSTEIN

Mr Manuel FRICK, Deputy Permanent Representative to the Council of Europe, Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Karolina BUBNYTE, Head of the Representation Division to the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

MONTENEGRO

Mr Zoran PAZIN, State Agent to the ECHR

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Martin KUIJER, Senior legal adviser human rights law, Ministry of Justice

Ms Liselot EGMOND, Deputy Agent for the Government of the Netherlands, Ministry of Foreign Affairs

NORWAY / NORVEGE

Mr Morten RUUD, Special Adviser Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Eliza Suchożebrska, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights

PORTUGAL

Ms Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO, Agente du Gouvernement, Procureur-Général adjointe

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Lilian APOSTOL, Agent for the Government of the Republic of Moldova, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Irina CAMBREA, Government Agent, Ministry of Foreign Affairs

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Nikolay MIKHAILOV, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Deputy Head, Ministry of Justice of the Russian Federation

SERBIA / SERBIE

Ms Vanja RODIC, Senior Legal Adviser, Agency Sector before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice and Public Administration, Office of the Agent before the ECHR

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Marica PIROSIKOVA, Government Agent, Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVENIE

Ms Tanja TRTNIK, Senior Adviser, Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Mr Rapahël Andrés LEON CAVERO, State Attorney-Human Rights Area, Office of the State Attorney, Ministry of Justice

SWEDEN / SUEDE

Ms Helen LINDQUIST, Special Advisor, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Adrian SCHEIDEGGER, Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” / “L’EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE”

Ms Danica DJONOVA, Head of Unit, Government Agent Office, Ministry of Justice

TURKEY / TURQUIE

Mr Timur DEMIR, Rapporteur Judge, Human Rights Department, Ministry of Justice

Ms Burcu ERTUGRUL, Ministry of Foreign Affairs

Ms Aysen EMÜLER, Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l’Europe

UKRAINE / UKRAINE

Ms Nataliia SHAKURO, Deputy Head of Department for reformation of Law-enforcement and justice bodies, Presidential Administration

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

OBSERVERS / OBSERVATEURS

HOLY SEE/ SAINT SIÈGE

Ms Andreea POPESCU

JAPAN / JAPON

Mr Takaaki SHINTAKU, Consul of the Consulate General of Japan in Strasbourg

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l’Europe

Mr Jean-Bernard MARIE

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Mr Andrew DRZEMCZEWSKI, Head of Department, Legal Affairs & Human Rights Department / Chef du Service des questions juridiques et des droits de l’homme

Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l’homme

Mr Patrick TITIUN, Chef de Cabinet du Président de la Cour / Head of Office of the President of the Court , European Court of Human Rights, Cour européenne des droits de l’Homme

Department for the Execution of Judgments of the Court/ Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour

Ms Geneviève MAYER, Head of Department, Department for the Execution of Judgments of the Court / Adjoint à la Chef de Service, Service de l'exécution des arrêts de la Cour

Mr Fredrik SUNDBERG, Deputy to the Head of Department, Department for the Execution of Judgments of the Court / Adjoint à la Chef de Service, Service de l'exécution des arrêts de la Cour

Directorate of Legal Advice and Public International Law/Directeur du Conseil Juridique et du droit international public (DLAPIL)

Mr Jörg NOBBE, Legal Advice Unit/Unité du Conseil Juridique

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité pour la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR

Ms Virginie FLORES, Administrator/Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Corinne GAVRILOVIC, Assistant/Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Naomi FENWICK, Trainee/stagiaire, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

Ms Beatriz ROMEO, Trainee/stagiaire, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRÈTES

Sally BAILEY-RAVET

Lucie DE BURLET

Julia TANNER

* * *

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents de référence généraux

- Projet d'ordre du jour annoté [DH-GDR\(2013\)OJ005Rev](#)
- Rapport de la 78^e réunion du CDDH (25-28 juin 2013) [CDDH\(2013\)R78](#)
- Rapport de la 77^e réunion du CDDH (19-22 mars 2013) [CDDH\(2013\)R77](#)
- Rapport de la 4^e réunion du DH-GDR (5-7 juin 2013) [DH-GDR\(2013\)R4](#)
- Rapport de la 3^e réunion du DH-GDR (13-15 février 2013) [DH-GDR\(2013\)R3](#)
- Décisions prises lors de la 122^e session du Comité des Ministres (23 mai 2012) [CDDH\(2012\)008](#)
- Décisions des Délégués des Ministres sur les suites à donner à la 122^e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 23 mai 2012) [CM/Del/Dec\(2012\)1145/1.6](#)
- Déclaration d'Interlaken [CDDH\(2010\)001](#)
- Déclaration d'Izmir [CDDH\(2011\)010](#)
- Déclaration de Brighton [CDDH\(2012\)007](#)
- Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) (Document élaboré par le Secrétariat) [CDDH\(2012\)009 REV.](#)

Point 2 : Travaux du Groupe de rédaction « D » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D) – résultats et suitesDocument de référence

- Comité directeur pour les droits de l'homme : décisions des Délégués des Ministres [CM/Del/Dec\(2013\)1178/4.2def](#)

Point 3 : Travaux du Groupe de rédaction « E » sur la réforme de la Cour (GT-GDR-E)Documents de référence

- Rapport de la 2nde réunion du GT-GDR-E (17-19 septembre 2013) [GT-GDR-E\(2013\)R2](#)
- Rapport de la 1^{re} réunion du GT-GDR-E (22-24 mai 2013) [GT-GDR-E\(2013\)R1](#)

3.1 La question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié

Document de travail

- Projet de rapport du CDDH sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié [GT-GDR-E\(2013\)R2](#)
[Addendum I](#)

Documents de référence

- Compilation des contributions sur le projet de rapport du CDDH sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié (*commentaires soumis avant la 5^e réunion du DH-GDR*) [DH-GDR\(2013\)017](#)
- Compilation des commentaires sur la question de savoir si des mesures plus efficaces sont nécessaires à l'égard des Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts de la Cour dans un délai approprié [*préparée pour la 2nde réunion du GT-GDR-E*] [GT-GDR-E\(2013\)009](#)
- Programme de l'échange de vues avec des représentants de la société civile et d'autres experts indépendants [et liste des participants invités] [GT-GDR-E\(2013\)001](#)
[Annexe]
- Mémorandum sur la proposition de l'Assemblée parlementaire d'introduire un système de sanctions financières ou d'astreintes pour les Etats qui ne donnent pas suite aux arrêts rendus par la Cour de Strasbourg [GT-GDR-E\(2013\)002](#)
- Observations by ETUC to the GT-GDR-E on 'execution of judgments' (uniquement en anglais) [GT-GDR-E\(2013\)003](#)
- Open Society Justice Initiative Briefing Paper on enhancing the supervision of execution of Court judgments (uniquement en anglais) [GT-GDR-E\(2013\)005](#)
- Proposals by A. Bultrini concerning supervision by the Committee of Ministers of execution of judgments (uniquement en anglais) [GT-GDR-E\(2013\)006](#)
- Rapport du CDDH contenant des conclusions et propositions éventuelles d'action sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour [CDDH\(2013\)R78](#)
[Addendum III](#)
- Mesures pour améliorer l'exécution des arrêts et des décisions de la Cour – Document de travail en discussion au sein du GT-REF.ECHR [GT-REF.ECHR\(2013\)2 rev2](#)

3.2 Le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Document de travail

- Projet de rapport du CDDH sur le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme [GT-GDR-E\(2013\)R2](#)
[Addendum II](#)

Documents de référence

- Compilation des contributions sur le projet de rapport du CDDH sur le réexamen du fonctionnement du panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme (*commentaires soumis avant la 5^e réunion du DH-GDR*) [DH-GDR\(2013\)018](#)
- Compilation des commentaires sur le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme [*préparée pour la 2^{nde} réunion du GT-GDR-E*] [GT-GDR-E\(2013\)010](#)
- Contribution écrite du Panel consultatif (uniquement en anglais) GT-GDR-E(2013)004Rev
(diffusion restreinte)
- Déclaration de M. Klaas de Vries à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire, le 8 mars 2013 [GT-GDR-E\(2013\)008](#)
- Règles de fonctionnement supplémentaires du Panel consultatif GT-GDR-E(2013)016
(diffusion restreinte)
- Résolution du Comité des Ministres sur la création d'un Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme [CM/Res\(2010\)26](#)
- Echange de vues des Délégués des Ministres avec M. Luzius Wildhaber, Président du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme (4 avril 2012 & 30 janvier 2013) [DH-GDR\(2013\)005](#)

3.3 La question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour

Document de travail

- Projet de rapport du CDDH sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour [GT-GDR-E\(2013\)R2](#)
[Addendum III](#)

Documents de référence

- Commentaires sur la question d'entreprendre ou non d'amender la Convention en vue de permettre la nomination de juges supplémentaires à la Cour [GT-GDR-E\(2013\)011](#)
- Garantir l'autorité et l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme (extraits du rapport de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire – Doc. APCE 12811, 31 janvier 2013) [GT-GDR-E\(2013\)007](#)
- Intervention du Greffier de la Cour lors de la réunion du Groupe de travail ad hoc sur la réforme du système de la Convention des droits de l'homme (GT-REF.ECHR) du 9 juillet 2013 (uniquement en anglais) GT-GDR-E(2013)012
(diffusion restreinte)
- Rapport final du CDDH sur des mesures nécessitant des amendements à la Convention européenne des droits de l'homme / Rapport du CDDH sur l'augmentation de la capacité de la Cour à traiter les requêtes [CDDH\(2012\)R74](#)
[Addendum I/ Annexe IV, Section 1](#)

Point 4: Activités futures

4.1 Groupe de rédaction « F » (GT-GDR-F) – Avenir à plus long terme du système de la Convention et de la Cour

Documents de référence

- Avenir à plus long terme du système de la Convention et de la Cour : structures et méthodes de travail pour le biennium 2014-2015 (document préparé par le Secrétariat) [DH-GDR\(2013\)016](#)
- Réforme à plus long terme sur le système de la Convention et la Cour : « appel ouvert pour des informations, propositions et avis » (document préparé par le Secrétariat) [DH-GDR\(2013\)019](#)
- Résolution du Comité des Ministres concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CM/Res\(2011\)24](#)

4.2 Groupe de rédaction « G » (GT-GDR-F) – La « montée en grade » de certaines dispositions du Règlement de la Cour et la procédure d'amendement du Règlement de la Cour

Document de référence

- Résolution du Comité des Ministres concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail [CM/Res\(2011\)24](#)

Point 5 : Questions diverses

* * *

Annexe III**Proposition du DH-GDR pour la composition
du Groupe de rédaction « F » (GT-GDR-F)**

1. Le Conseil de l'Europe disposera d'un budget pour rembourser les frais de 15 membres du GT-GDR-F par réunion.
2. 8 d'entre eux seront des experts nationaux, les autres seront des experts extérieurs².
3. Le GT-GDR-F sera un groupe ouvert : d'autres experts nationaux pourront participer aux frais de leurs autorités.
4. Les observateurs habituels du CDDH (Cour, Assemblée parlementaire, Commissaire aux droits de l'homme, organisations de la société civile, Conférence des OING etc.) pourront en outre participer à leurs propres frais.
5. Sur les 7 experts extérieurs, 4 seront des membres permanents. Ils seront nommés par la Cour (2 experts), la Commission de Venise et le CCJE.
6. Le CDDH invitera ces instances à nommer des personnes sur la base des critères suivants : expertise, indépendance, disponibilité pour toutes les réunions. La Cour sera invitée à nommer des personnes ayant des opinions divergentes. Les personnes nommées devront être en mesure de participer pleinement dans l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe.
7. Lors de sa première réunion (19-21/03/14), le GT-GDR-F sera composé de 8 experts nationaux remboursés, d'autres experts nationaux, des 4 experts extérieurs permanents et des observateurs.
8. Lors de sa première réunion, le GT-GDR-F analysera les contributions reçues suite à l'appel ouvert et identifiera notamment les personnes dont les contributions ont présenté un intérêt particulier. Sur cette base, il décidera quels experts ad hoc extérieurs inviter à la deuxième réunion (14-16/05/14).]
9. Lors de sa deuxième réunion, le GT-GDR-F analysera les résultats de la Conférence d'Oslo. Il décidera quels experts ad hoc extérieurs inviter à la troisième réunion (17-19/09/14).
10. Lors de la troisième réunion, le GT-GDR-F procédera au même exercice en vue de la quatrième réunion (mi-décembre 2014) (et éventuellement ainsi de suite, s'il devait y avoir une cinquième réunion).

² Dans la mesure où la première réunion du GT-GDR-F se tiendra avant que les résultats de l'appel ouvert pour des informations, propositions et avis ou de la Conférence d'Oslo aient été examinés, il ne sera utile d'inviter à cette réunion que les quatre experts-membres extérieurs « permanents ». Les ressources budgétaires ainsi économisées permettront à un expert ad hoc supplémentaire d'être invité aux réunions ultérieures.

Annexe IV

Point 4.1 : Position de la délégation de la Pologne

En ce qui concerne les travaux sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention et de la Cour, la délégation de la Pologne considère que le paragraphe 20 j) de la Déclaration de Brighton et les réformes introduites suite à la Déclaration de Brighton sont également pertinents pour le mandat du GT-GDR-F et pour son évaluation de l'opportunité de nouvelles mesures de réforme.